

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidence

Mme Sophie Thiébaud
Arrondissement Le Sud-Ouest

Membres

M. Younes Boukala
Arrondissement de Lachine

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève

M. Jérôme Normand
Arrondissement d'Achatsic
– Cartierville

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 17 mai 2021

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE1217231033**

**Accorder un contrat à Insituform Technologies
Limited, pour des travaux de réhabilitation de
conduites d'égout par chemisage dans diverses rues
de la Ville de Montréal - Dépense totale de 7 768
777,00 \$ (contrat: 6 930 000,00 \$, contingences: 693
000,00 \$, incidences: 145 777,00 \$), taxes incluses -
Appel d'offres public 463318 (4 soumissionnaires).**

“Original signé”

Karine Boivin Roy
Présidente

“Original signé”

Stéphanie Espach
pour Julie Demers
Secrétaires recherchistes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE1217231033

Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 7 768 777,00 \$ (contrat: 6 930 000,00 \$, contingences: 693 000,00 \$, incidences: 145 777,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 463318 (4 soumissionnaires).

À sa séance du 28 avril 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel il existe :*
 - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 6 mai 2021, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars 2020.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal.

Les responsables du dossier ont d'abord expliqué que les travaux s'inscrivent dans la stratégie de gestion performante des infrastructures de l'eau et font appel à une technique de chemisage sans tranchée qui présente plusieurs avantages, dont celui de permettre le maintien de la circulation durant les travaux.

En 2021-2022, la longueur totale des conduites d'égouts à réhabiliter par chemisage sera d'environ quarante-cinq (45) kilomètres. Étant donné l'envergure de l'ensemble de ces travaux et la volonté de la Ville d'ouvrir le marché et la concurrence, les travaux de réhabilitation de conduites d'égouts ont été scindés en huit secteurs. Le contrat à l'étude dans le présent rapport vise la réhabilitation d'environ 12,6 kilomètres de conduites d'eau secondaires dans trois arrondissements.

En ce qui concerne l'appel d'offres, il a été d'une durée de 30 jours et a permis de recevoir 4 soumissions sur 4 preneurs du cahier de charges. Il est à noter que 4 addendas ont été publiés au cours de l'appel d'offres. Au terme de l'analyse des soumissions reçues, le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme montre un écart de 37,1 % favorable à la Ville par rapport à l'estimé de contrôle.

En réponse aux questions des commissaires, le Service a réitéré qu'il s'agit d'un marché agressif, ce qui explique les prix intéressants constatés. L'ouverture du marché dans les dernières années, avec davantage d'entreprises qui soumissionnent, démontre un intérêt croissant pour ce type de travaux. À cet égard, la Commission salue les efforts déployés en faveur d'une plus grande concurrence et est satisfaite des explications claires qui ont été fournies par le Service.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel il existe:*
 - o *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire ;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMC1E217231033 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.